



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 20 MAI 2014**

Le vingt mai deux mille quatorze, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, en son siège social, après convocation légale.

Etaient présents :

Pour La Ferté-Imbault :

Madame Isabelle **GASSELIN** et Monsieur Pascal **COLART** conseillers communautaires,

Pour Marcilly-en-Gault

Monsieur Bernard **CHAUVIN**, conseiller communautaire,

Pour Orçay

Madame Michèle **MOREAU** conseillère communautaire,

Pour Pierrefitte-sur-Sauldre

Monsieur Jacques **LAURE** et Monsieur Michel **CHAUVIN**, conseillers communautaires,

Pour Salbris

Monsieur Olivier **PAVY**, Monsieur René **POUJADE**, Madame Marie-Laure **CHOLLET**, Monsieur Jean-Yves **THEMIOT**, Madame Françoise **RANCIEN** et Madame Emmanuelle **ROEKENS** conseillers communautaires,

Pour Selles-Saint-Denis

Monsieur Pierre **MAURICE**, Madame Isabelle **MAURE** et Monsieur Max **BURON** conseillers communautaires,

Pour Souesmes

Monsieur Jean-Michel **DEZELU** et Monsieur Jean-Louis **BEAUJEAN** conseillers communautaires,

Pour Theillay

Monsieur Gérard **CHOPIN**, Madame Mauricette **ROQUE** et Monsieur Claude **LELAIT** conseillers communautaires,

Etaient absents excusés et Pouvoirs

Madame Agnès **THIBAUT** – Pouvoir à Monsieur Bernard **CHAUVIN**
Monsieur Jean-Pierre **ALBERTINI** – Pouvoir à Monsieur Olivier **PAVY**
Madame Maryse **SENE** – Pouvoir à Monsieur Jean-Michel **DEZELU**

Secrétaire de séance :

Monsieur Gérard **CHOPIN**

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 AVRIL 2014

Adopté à l'unanimité

2- INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, dont l'article 99-II alinéa 2 prévoit que les délibérations des établissements public de coopération intercommunale interviennent dans un délai de 3 mois à compter de la date de publication du décret du 25 juin 2004 visé ci-dessous ;

Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-12 qui stipule que les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret du Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

Le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 modifié relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des EPCI mentionnés à l'article L.5211-12 du CGCT et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L.5721-8 du même Code (Journal Officiel du 29 juin 2009) ;

Le CGCT, notamment son article R.5214-1 fixant pour les communautés de communes des taux maximum.

Considérant que la Communauté de Communes est située dans la tranche de 10 000 à 15 000 habitants,

Considérant que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de 48.75 % pour le président et de 20.63 % pour les vice-présidents.

Le Président a proposé :

De fixer à compter du 17 avril 2014 les taux et montants des indemnités du Président et des 5 vice-présidents comme suit :

90% pour l'indemnité d'un vice-président (578.78 € net/mois)

80% pour l'indemnité du président (1 218.28 € net/mois)

Soit une enveloppe budgétaire annuelle brute de 60 140.04 Euros

Adopté à l'unanimité

3- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

1- Le Comité National d'Action Social (CNAS)

Le Comité National d'Action Sociale, Comité d'Entreprises pour le personnel de la Fonction Publique, sollicite le Conseil Communautaire pour la nomination d'un représentant.

De par sa délégation aux affaires liées au Personnel, **Monsieur Pierre MAURICE** Vice-Président à poser sa candidature.

Adopté à l'unanimité

2- La Maison de l'Emploi de ROMORANTIN-LANTHENAY

Le renouvellement des conseillers communautaires amène à désigner de nouveaux représentants (1 titulaire + 1 suppléant) de la CCSR au sein du Conseil d'Administration de la Maison de l'emploi de l'arrondissement. Les candidatures de Monsieur **Jean-Yves THEMIOT** en titulaire et de Madame **Isabelle GASSELIN** en suppléante nous ont été faites.

Adopté à l'unanimité

3- Observatoire de l'Economie et des Territoires (OBSERVATOIRE 41) à BLOIS

L'Observatoire du Loir-et-Cher sollicite le Conseil Communautaire pour la nomination d'un représentant à son Conseil d'Administration.

Messieurs Pierre MAURICE et Jean-Pierre ALBERTINI ont proposé leur candidature.

Le vote a eu lieu à mains levées et seule la candidature de Monsieur **Pierre MAURICE** est acceptée.

Adopté à l'unanimité

4- Comité de suivi des sites

Ce comité assure le suivi des sites à caractère à risque. Sur notre territoire 3 entreprises sont concernées : NEXTER – MAXAM – MBDA.

Pour chaque société il est demandé de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant, qui ne doivent pas être élus dans la commune d'implantation de la société concernée.

NEXTER - SALBRIS :

Titulaire : Monsieur **Jean-Michel DEZELU**

Suppléant : Monsieur **Jean-Louis BEAUJEAN**

MAXAM – LA FERTE IMBAULT :

Titulaire : Monsieur **Jean-Yves THEMIOT**

Suppléant : Monsieur **René POUJADE**

MBDA – SELLES-SAINT-DENIS :

Titulaire : Monsieur **Pascal COLART**

Suppléant : Monsieur **Jean-Yves THEMIOT**

Adopté à l'unanimité

5- Syndicat Mixte Ouvert du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2013 portant modification des statuts de la CCSR en ce qui concerne l'acquisition de la compétence facultative en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques, la CCSR doit désigner 2 titulaires pour siéger au sein du comité syndical du SDTAN.

Madame **Agnès THIBAUT** et Monsieur **Olivier PAVY** ont présentés leurs candidatures.

Adopté à l'unanimité

6- Conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme Sologne des Rivières

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'Exploitation de l'OTSR est composé de 11 membres répartis en deux collèges :

- 6 conseillers communautaires
- 5 représentants choisis parmi les catégories suivantes : professionnels des campings, restaurants, hôtels, équipements touristiques, hébergeurs, associations, institutionnels du tourisme, bénévoles

Conseil communautaire

Monsieur **Olivier PAVY**, Monsieur **Jacques LAURE**, Madame **Emmanuelle ROEKENS**, Madame **Isabelle MAURE**, Madame **Maryse SENE**, Madame **Isabelle GASSELIN**

Professionnels du tourisme

Madame Evelyne **BOUDOUIN**, LES ALICOURTS à Pierrefitte-sur-Sauldre, Madame Nadine **RENAUD**, Fabrication de confitures artisanales à Marcilly-en-Gault, Madame Christel **LEVRIER**, L'ALMERIA PARC à Salbris, Monsieur **VERNUSSET**, Propriétaires de gîtes sur La Ferté Imbault, Monsieur Ludovic **POYAU**, Restaurant Le Cheval Blanc à Selles-Saint-Denis.

Liste d'attente : M. MASSU (Salbris) – Sonia MASSET (Theillay) – Claudine PENAGE (Souesmes)

Adopté à l'unanimité

4- MISE EN PLACE DES COMMISSIONS ET ELECTION DE LEURS MEMBRES

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire peut former des commissions et en définir la nature. Il fixe librement le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il est de droit Président de toutes les commissions.

Il propose au conseil communautaire de former les commissions et d'en élire les délégués suivants :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Membres Titulaires

Bernard CHAUVIN
Jean-Yves THEMIOT
Pierre MAURICE
Jean-Michel DEZELU
Max BURON

Membres Suppléants

Claude LELAIT
René POUJADE
Jacques LAURE
Gérard CHOPIN
Michèle MOREAU

Adopté à l'unanimité

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Cette commission doit être composée de 9 Membres Titulaires et de 9 Membres Suppléants issus respectivement des communes composant le territoire auxquels nous devons ajouter 1 membre habitant en dehors du territoire de la CCSR.

Quelques noms de représentants manquent encore, mais les conseillers communautaires s'engagent à les fournir dans les plus brefs délais afin de rattacher cette délibération au conseil de ce jour.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION DES FINANCES :

Agnès THIBAUT
Jean-Yves THEMIOT
Claude LELAIT
Jacques LAURE
Pascal COLART
Michèle MOREAU
Jean-Michel DEZELU
Pierre MAURICE

Adopté à l'unanimité

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – NOUVELLES TECHNOLOGIES :

Isabelle GASSELIN
Jean-Yves THEMIOT
Michel CHAUVIN
Marie-Laure CHOLLET

Adopté à l'unanimité

COMMISSION URBANISME – ASSAINISSEMENT- ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – SMICTOM :

Jean-Michel DEZELU
Michel CHAUVIN
Pierre MAURICE
Pascal COLART
Max BURON
René POUJADE

Adopté à l'unanimité

COMMISSION DES GENS DU VOYAGE :

Gérard CHOPIN
Jean-Louis BEAUJEAN
Françoise RANCIEN
Max BURON
Marie-Laure CHOLLET

Adopté à l'unanimité

COMMISSION DU PATRIMOINE INTERCOMMUNAL , DES TRAVAUX, DE LA PISCINE :

Bernard CHAUVIN
Gérard CHOPIN
Max BURON
René POUJADE
Pascal COLART
Jean-Michel DEZELU

Adopté à l'unanimité

COMMISSION PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – PERSONNEL ET DESERTIFICATION MEDICALE :

Pierre MAURICE
Isabelle MAURE
Maryse SENE
Isabelle GASSELIN
Emmanuelle ROEKENS
Marie-Laure CHOLLET

Adopté à l'unanimité

COMMISSION DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION :

Jacques LAURE
Emmanuelle ROEKENS
Isabelle MAURE
Maryse SENE
Isabelle GASSELIN

Adopté à l'unanimité

5- REGIME DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Par délibération en date du 17 avril 2014, le Conseil Communautaire a élu son nouveau Président,

Le Président rappelle l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant possibilité à l'organe délibérant de déléguer une partie de ses attributions au Président,

Le Président propose au conseil communautaire de lui accorder toutes les attributions de l'organe délibérant sauf celles des alinéas 1 à 7 précisées dans l'article L.5211-10 du CGCT et énumérées ci-dessous :

- 1- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- 2- De l'approbation du compte administratif
- 3- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15,
- 4- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,

5- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public,

6- De la délégation de la gestion d'un service public,

7- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Le Président précise que le régime des délégations au Président d'un EPCI est beaucoup moins restrictif que celui des communes.

Il propose de fixer les seuils en matière d'autorisation de signature :

Marchés publics : Autorisation pour les Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)

Emprunt et Ligne de trésorerie : inférieure ou égale à 500 000 €

Il rappelle que tous les actes pris par le Président en vertu desdites délégations seront nommés « Décisions » et que lecture en sera faite lors des réunions du conseil communautaire.

Adopté à l'unanimité

6- QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PAYS

Les dossiers des structures Petite Enfance/Enfance/Jeunesse sont en cours de finalisation pour les demandes de subventions (travaux et isolation) auprès de la Région.

Pour MARCILLY EN GAULT :

Travaux au taux de 30 %

Pour SOUESMES et PIERREFITTE-SUR-SAULDRE :

Au titre du Plan Isolation des bâtiments publics : 50 %

Au titre des travaux : 30 %

Monsieur le Président demande l'autorisation de solliciter ces subventions auprès de la Région

Adopté à l'unanimité

7- INFORMATIONS DIVERSES

Fermeture technique de l'aire d'accueil des gens du voyage du 16 au 29 juin 2014.

Monsieur Olivier PAVY, Président de la CCSR, rend compte de la réunion du Comité de Pilotage élargi sur le Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique qui a eu lieu le 19 mai 2014 à Blois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h50.